



DOCUMENT UNIQUE

Aide mémoire
pour mettre
en place une
démarche
structurée

OUTIL DE PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



L'évaluation des risques professionnels est une étape essentielle dans toute démarche de prévention. Elle constitue le point de départ pour définir les actions les plus adaptées à la protection de la santé et de la sécurité au travail. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (articles R. 4121-1 et suivants du Code du travail).

Pour vous accompagner dans cette démarche, le SSTRN met à votre disposition un aide-mémoire pratique.

Ce document vise à vous guider dans la rédaction de votre document unique. Bien qu'il ne soit pas exhaustif, il a été conçu pour démarrer efficacement votre évaluation, en mettant en avant les étapes initiales clés et les ressources nécessaires. La succession des actions doit donner des points de repère, l'ordre étant proposé à titre indicatif...

La démarche repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- » L'engagement de la Direction pour porter et soutenir les actions.
- » L'implication des salariés pour garantir leur adhésion et leur contribution.
- » L'autonomie et l'appropriation par l'entreprise pour une mise en œuvre durable et adaptée.

Pour rappel, la finalité de la démarche repose sur l'établissement d'un plan d'actions adapté à l'entreprise. Chaque action constituant ce plan, doit être définie avec des critères précis afin de faciliter sa mise en œuvre. Ces critères incluent, au minimum :

- » Les acteurs impliqués,
- » Le délai de réalisation,
- » Les moyens nécessaires.

Votre équipe santé au travail reste disponible pour vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche, afin de garantir son succès et son efficacité.





DOCUMENT UNIQUE

Aide mémoire
pour mettre
en place une
démarche
structurée

OUTIL DE PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

	Actions	Ressources	Mon organisation (acteur/avancement/délai, etc)
	S'assurer de l'engagement de la direction	Valeurs essentielles et bonnes pratiques de la prévention - INRS 🔗	
	Constituer une équipe de travail	ED 6141 : Santé et sécurité au travail : 🔗 qui fait quoi ?	
		SDC (salarié désigné compétent)	
	Réaliser un recueil d'information	Boite à outils	
	Regrouper les postes dont les activités principales sont similaires	Organigramme (détecter les particularités organisationnelles)	
		Fiches de poste	
	Vérifier que ces regroupements sont cohérents	Entretiens avec les salariés	
		Fiche entreprise	
	Nommer ces regroupements de poste	Plan de l'entreprise	
		Fiche entreprise	
	Si besoin, créer une unité de travail générale	Fiche entreprise	
	Planifier la démarche	Boite à outils	
	Organiser la communication	Boite à outils	





DOCUMENT UNIQUE

Boîte
à
outils

OUTIL DE PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La liste ci-dessous, non exhaustive, propose un aperçu des principaux outils disponibles pour vous accompagner dans votre démarche d'évaluation des risques professionnels. Ces ressources facilitent la compréhension, l'analyse et la mise en œuvre des différentes étapes de prévention.

1. Documents internes et ressources de l'entreprise

- » **Rapports des SPST** (Service de Prévention et de Santé au Travail) et autres organismes (DREETS et CARSAT) :
Fiche Entreprise (FE) : élaborée par votre SPST, elle constitue un point de départ clé pour identifier les facteurs de risques et structurer la prévention dans le DUERP. Rapports d'inspections et d'interventions spécifiques (ergonomie, hygiène, etc.).
- » **Registre des accidents du travail** : analyse des accidents déclarés pour identifier les risques fréquents ou critiques.
- » **Fiches de poste ou notice de poste** : obligatoires pour les postes exposant les salariés à des agents chimiques dangereux - ACD.
- » **Fiches de données de sécurité (FDS)** : obligatoires pour tous les produits chimiques utilisés ; elles décrivent les risques et les mesures de prévention.
- » **Registre des contrôles périodiques réglementaires** : vérifications obligatoires (installations électriques, extincteurs, machines, etc.).
- » **Suivi des formations et sensibilisations des salariés** : consignez les actions de formation et sensibilisation pour renforcer la prévention sur le terrain.
- » **Plan de l'entreprise** : représentation des différents espaces de travail pour visualiser les zones à risques.
- » **Organigramme** : présentation des responsabilités hiérarchiques et des référents sécurité.
- » **Modes opératoires** : description des processus et consignes claires pour chaque poste afin de réduire les risques liés à une mauvaise exécution des tâches.
- » **Visites et observations de terrain** : inspections régulières des lieux de travail pour identifier les non-conformités et valider les mesures de prévention en place.

2. Remontées et observations des salariés

- » **Entretiens avec les salariés** : collecte d'informations sur les conditions de travail, contraintes et situations dangereuses rencontrées.
- » **Groupe d'expression dédié** : constitution d'un groupe de travail pour échanger sur les problématiques de sécurité.
- » **Fiches de remontée des situations dangereuses** : outils à mettre à disposition des salariés pour signaler facilement les dangers ou incidents observés.

3. Indicateurs de sinistralité et indicateurs RH

- » **Indicateurs de sinistralité** :
Analyse des taux de fréquence et de gravité des accidents pour prioriser les actions de prévention.
Suivi des maladies professionnelles reconnues et des arrêts de travail pour risques spécifiques.
- » **Indicateurs RH** : Données associées au turn-over et à l'absentéisme

4. Documents et outils pratiques externes

- » **Outils du SSTRN** :
Salarié désigné compétent : quelles missions, quelles obligations pour l'employeur ? Dossier thématique : DUERP.
- » **Outils de l'INRS** :
ED 840 : Grille pour l'évaluation des risques professionnels, particulièrement adaptée à la structuration du DUERP.
ED 6141 : Santé et sécurité au travail : qui fait quoi ?
- » **Guides réglementaires** : recommandations et obligations spécifiques pour certaines activités ou secteurs.
- » **Supports multimédias de sensibilisation** : vidéos, infographies ou brochures pédagogiques disponibles sur le site de l'INRS.

